



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAU » & « ASSAINISSEMENT » À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Assises de l'eau - 29 février 2024 – Magny Cours (58)

Suivez
l'ASCOMADE   ascomade.org

Avec le partenariat
technique et financier de

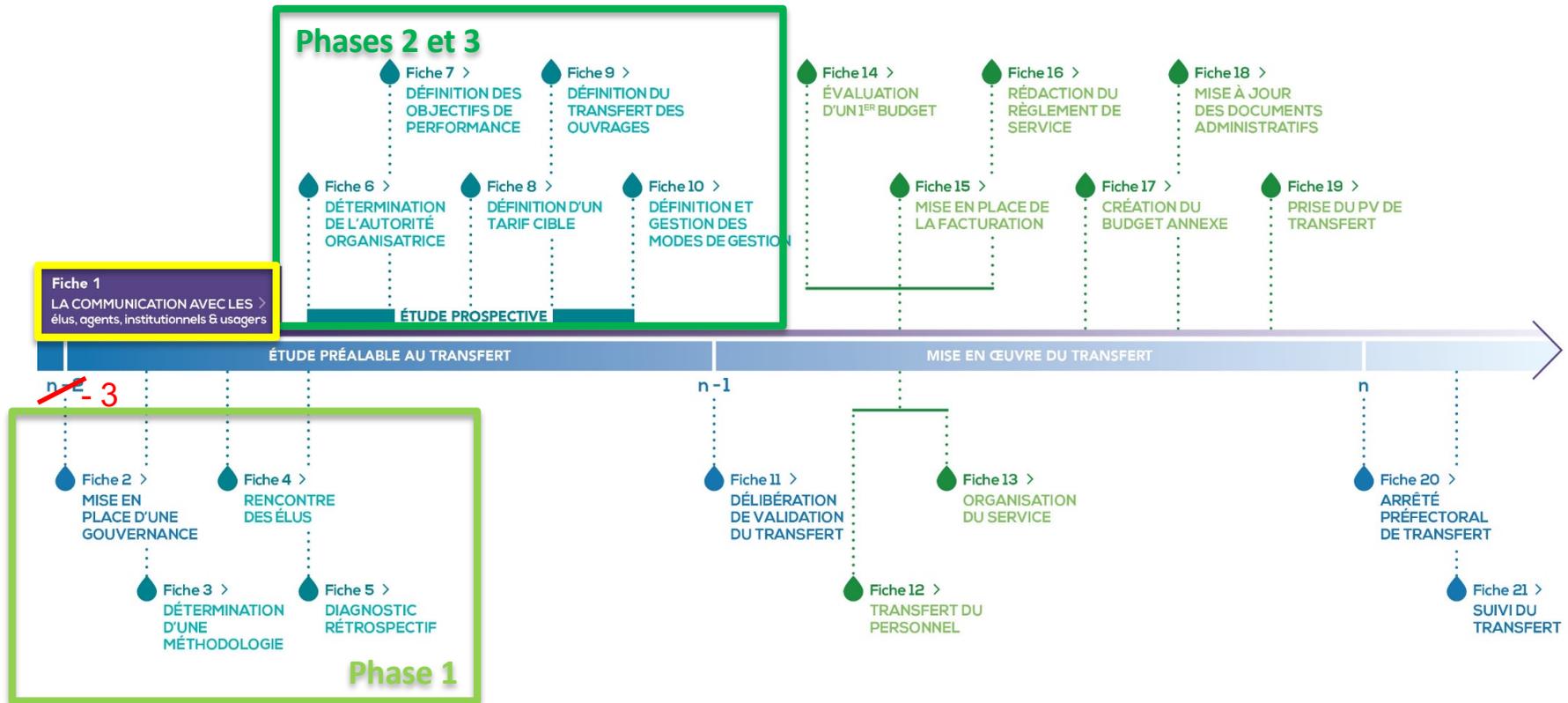


et technique de





LES ÉTUDES DE GOUVERNANCE



[Extrait du document méthodologique pour le transfert des compétences Eau et Assainissement – ASCOMADE - mise à jour 2020](#)

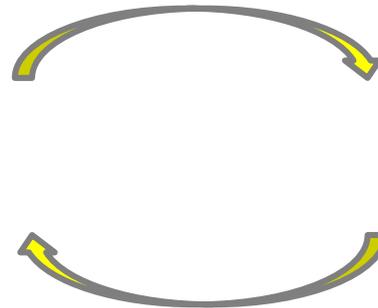


LES ÉTUDES DE GOUVERNANCE

► Définir le niveau de service

▷ Ce qui est nécessaire pour atteindre le réglementaire

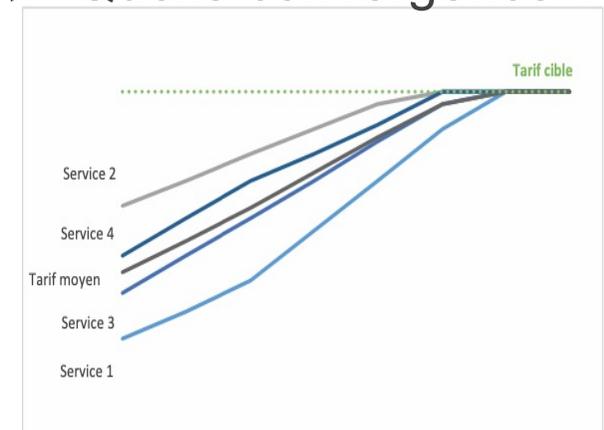
- › Renouvellement des compteurs et/ou des canalisations
- › SIG ; GMAO ?
- › Compteurs relevés à distance ?
- › Accueil téléphonique
- › Sensibilisation ?
- › Protection des ressources?
- › Astreinte
- › Mode de gestion : régie / DSP
- › Réduction des impacts climatiques ? ...



► Pour quel prix de l'eau ?

▷ Quel tarif cible ?

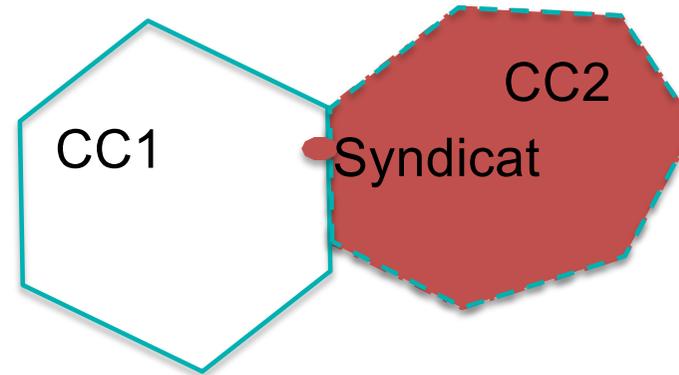
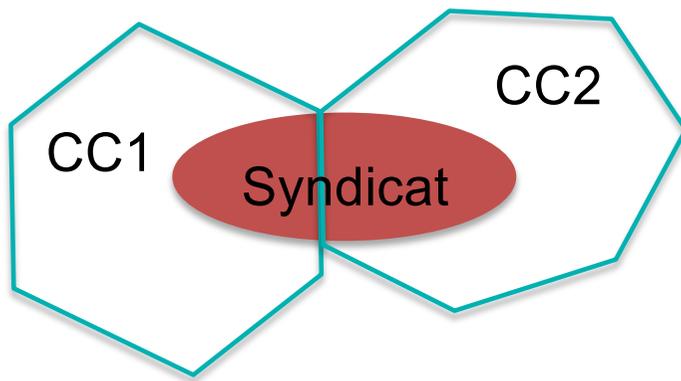
▷ Quelle convergence ?



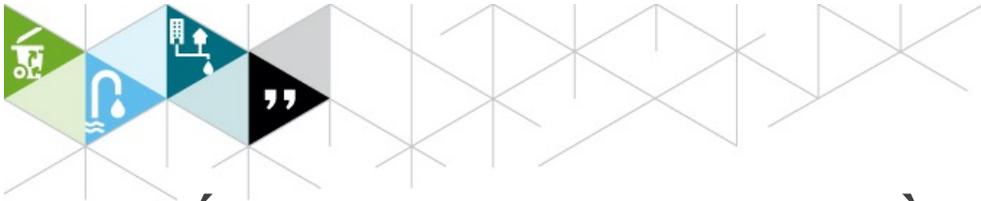


QUI SERA COMPÉTENT AU 1^{ER} JANVIER 2026 ?

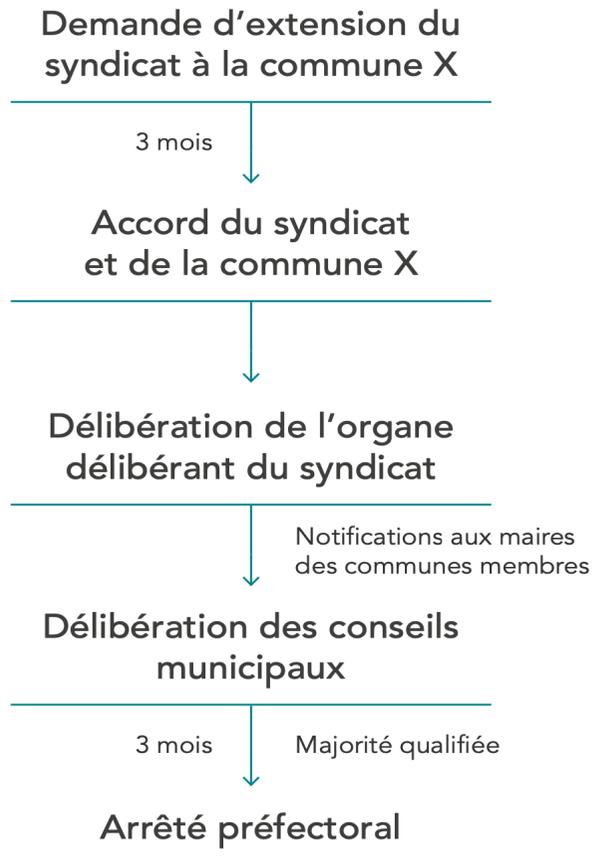
- ▶ La communauté de communes (CC)
- ▶ Les syndicats supra-communautaires



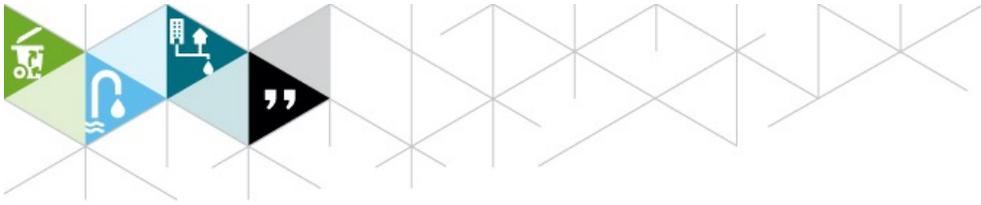
- [Art. L5214-21 du CGCT](#)



ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

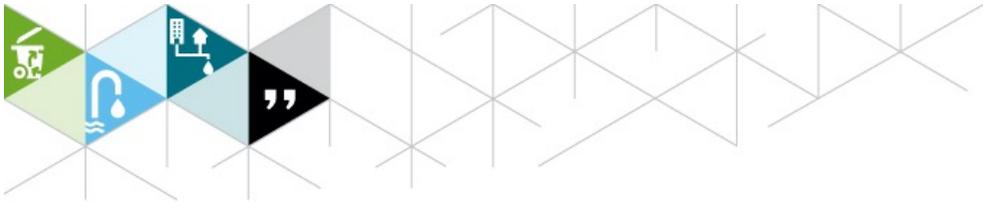


[Extrait du document « Devenir des syndicats d'eau et d'assainissement – ASCOMADE » – dernière mise à jour 2022](#)



ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

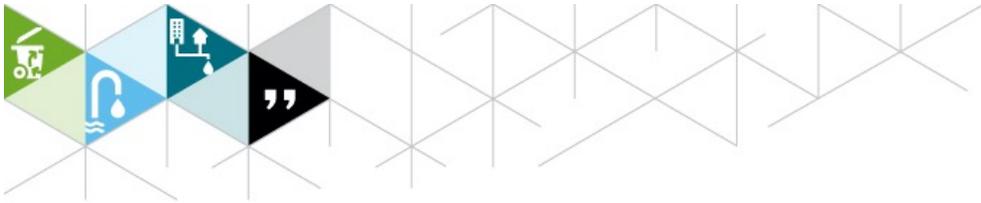
- ▶ **Le périmètre d'un syndicat peut être étendu ultérieurement à sa création ([L5211-18 du CGCT](#))**
 - ▷ À la demande de la commune, du syndicat ou du préfet
 - ▷ Suite à la réalisation d'une étude technico-économique
 - ▷ Après avis favorable du conseil syndical et délibération concordante du conseil syndical et des communes adhérentes
 - ▷ Avec des conditions d'adhésion différentes selon le type de syndicat (à la carte, mixte, syndicat de communes...)
 - ▷ Après changements de statuts, selon la manière avec laquelle ils ont été rédigés



ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

► Transfert patrimonial

- ▷ « Le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence » - [Article L1321-1](#)
- ▷ « Lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens a lieu à titre gratuit. La collectivité bénéficiaire ... a tous pouvoirs de gestion. » - [Article L1321-2](#)
- ▷ Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal
- ▷ « Lorsque la collectivité antérieurement compétente était locataire des biens mis à disposition, la collectivité bénéficiaire succède à tous les droits et obligations. des biens mis à disposition» - [Article L1321-5](#)

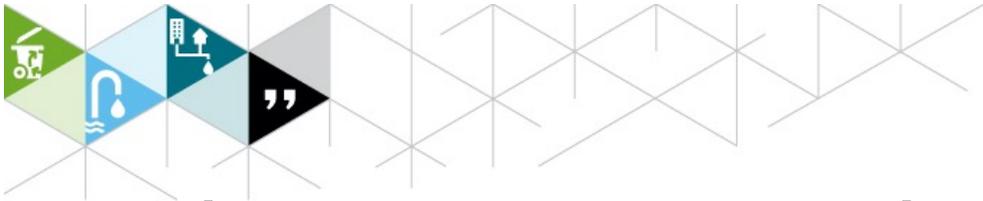


ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

► Transfert budgétaire

- ▷ « Substitution à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés, et des marchés publics que cette dernière a pu conclure »

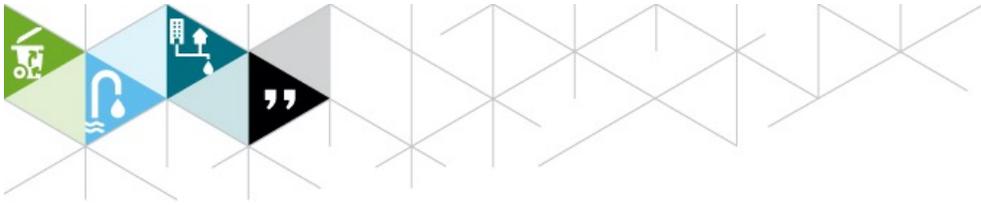
[Article L1321-2 du CGCT](#)



ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

► **Etablissement du prix de l'eau**

- ▷ Fixé par délibération du conseil syndical après réalisation d'une étude préalable technico-économique
- ▷ Recherche à répondre au principe d'égalité des usagers devant le service public (fonctionnement en SPIC)

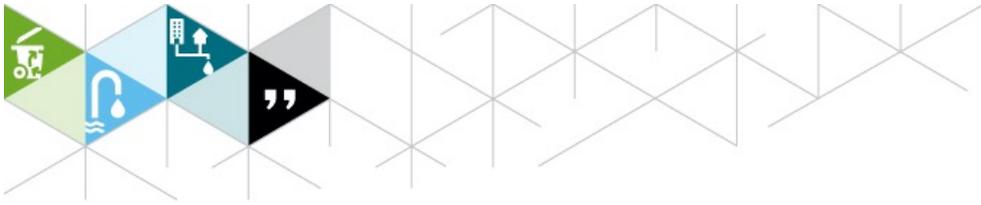


ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

► Gestion des contrats, planification des investissements

- ▷ Substitution de plein droit aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes
- ▷ Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.
- ▷ La substitution du syndicat mixte aux contrats conclus par les membres adhérents n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

[Article L5721-6-1 du CGCT](#)



ADHÉSION D'UNE COMMUNE À UN SYNDICAT SUPRA - COMMUNAUTAIRE

► Transfert de personnel

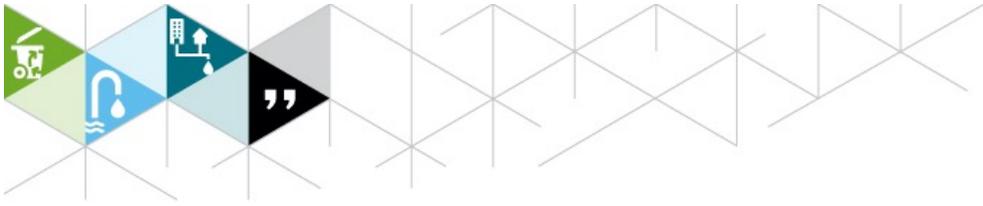
- ▷ Les statuts doivent prévoir les conditions de transfert des biens, mais également du personnel
- ▷ Transfert du personnel pour la totalité du service transféré ou, si le service est pour partie seulement transféré, d'un accord par convention entre les parties.
- ▷ Possibilités de mise en œuvre par convention de services partagés entre les membres adhérents et le syndicat mixte limité à des collectivités territoriales et des EPCI ([article L5721-9 du CGCT](#)).



SUITE AU TRANSFERT OBLIGATOIRE AU 1^{ER} JANVIER 2026

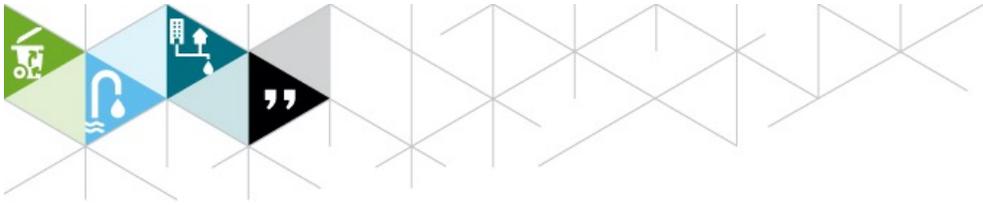
► Les syndicats supra-communautaires

- ▷ La CC se substitue à ses communes = représentation-substitution : même nombre de délégués
 - › Choisis parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux des communes membres
- ▷ Le syndicat devient syndicat mixte
 - › Le périmètre et les compétences ne sont pas modifiés
- ▷ La CC peut redevenir l'autorité organisatrice en se retirant du syndicat
 - › Selon les règles de droit commun



VOS QUESTIONS





VOTRE CONTACT TCEA

David CHAUDRILLER

03 81 83 58 23

eaupotable@ascomade.org